

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-20-0908 du 12/10/2020**

Délégation de signature du 7 octobre 2020

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
SERVICES DE DIRECTION

**Direction nationale d'interventions domaniales**

### **RÉSUMÉ**

Délégation de signature pour le service budget de la DNID.

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

**L'administratrice des Finances publiques, ordonnateur secondaire de la direction nationale d'interventions domaniales,**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

**Arrête :**

**Article 1 :** Délègue sa signature d'ordonnateur secondaire pour les opérations de la direction nationale d'interventions domaniales relatives à l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement et d'investissement, aux recettes non fiscales assignées auprès du Comptable spécialisé du domaine (CSDOM), du Contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) Finances, et du Directeur départemental des Finances publiques du Val de Marne, dans la limite exclusive de 5000 € par opération et à la certification des services faits dans CHORUS formulaires sans limite de montant à :

- Mme Stéphanie ANNICETTE, inspectrice des Finances publiques,
- M. Michel BATY, inspecteur des Finances publiques,
- M. Sylvain BEHOTEGUY, contrôleur des Finances publiques,
- M. Eddy Riant, agent administratif des Finances publiques,
- M. Benoît BUDIN, agent administratif des Finances publiques,
- M. Anthony ROME, agent administratif des Finances publiques.

**Article 2 :** Délègue sa signature pour effectuer les ordres de restitution sans ordonnancement préalable de la direction nationale d'interventions domaniales à :

- Mme Stéphanie ANNICETTE, inspectrice des Finances publiques,
- M. Sylvain BEHOTEGUY, contrôleur des Finances publiques,
- Mme Viviane TARTE, agente administrative des Finances publiques,
- M. Benoît BUDIN, agent administratif des Finances publiques,
- M. Anthony ROME, agent administratif des Finances publiques.

**Article 3 :** Délègue sa signature pour réaliser les dépenses sur cartes d'achat de la direction nationale d'interventions domaniales au titre des programmes 156 et 907 dans la limite des plafonds fixés individuellement auprès de la BNP :

- M. Michel BATY, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Viviane TARTE, agente administrative des Finances publiques,
- M. Thierry DOUY, agent administratif des Finances publiques,
- M. Eddy Riant, agent administratif des Finances publiques,
- Mme Sophie BRIOT, agente administrative des Finances publiques.

**Article 4** : Délègue sa signature pour valider les frais de déplacements du portail FDD au titre des programmes 156 et 907 pour la DNID dans la limite de 5000 € :

- Mme Stéphanie ANNICETTE, inspectrice des Finances publiques,
- M. Sylain BEHOTEGUY, contrôleur des Finances publiques.

**Article 5** : La présente délégation abroge la délégation consentie le 10 septembre 2019 (publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France) et sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques.

A SAINT-MAURICE, LE 7 OCTOBRE 2020  
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES

ANNE-MARIE CHEVALIER

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756